



Ministère de l' Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Appel à candidature pour la Présidence d'Université

Conformément à la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir N°1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000) notamment son article 15, et en application des dispositions du décret N°2.01.1999 du 03 Rejeb 1422 (21 septembre 2001) relatives à la composition du comité chargé d'examiner les candidatures et les projets de développement d'université en vue de la sélection de trois candidats pour la présidence de l'université, un appel à candidature est ouvert pour la présidence des universités dont la liste figure ci-dessous.

Les dossiers de candidature sont retirés au siège de l'administration centrale du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, département de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, bureau 21 (avenue Bou Regreg, Hassan - Rabat) ou à partir du site Internet du Ministère (www.enssup.gov.ma) du 15 mars 2010 au 19 mars 2010.

Les dossiers de candidature, dûment constitués conformément à l'article 3 de l'arrêté n°1774-01 du 08 Rejeb 1422 (26 septembre 2001) susvisé, sont déposés en six exemplaires, en plus d'une copie sous format électronique, **du 19 avril 2010 au 23 avril 2010** au siège du département de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, bureau 21 (avenue Bou Regreg, Hassan - Rabat).

Liste des universités concernées :

- Université Mohammed V Agdal à Rabat ;
- Université Mohammed V Souissi à Rabat ;
- Université Hassan II Aïn Chock à Casablanca ;
- Université Hassan II à Mohammedia ;
- Université Moulay Ismaïl à Meknès ;
- Université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan ;
- Université Ibn Toufaïl à Kénitra ;
- Université Hassan Premier à Settat.